

Le jeu et la caisse fédérale

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1118

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1011465>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Vieillir à la maison

Le canton de Vaud tente de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées par un accroissement des soins adaptés à ce type de prise en charge. Une étude statistique apporte quelques chiffres intéressants.

(jg) Un dossier sur la prise en charge des personnes âgées dans le canton de Vaud est publié dans le dernier numéro de *Numerus*, (n° 1, février 1993) le courrier statistique de l'Etat de Vaud. On y apprend que 15% des personnes de plus de 65 ans se trouvent dans le réseau médico-social. Cette proportion atteint 66% chez les plus de 90 ans.

La présentation des parts respectives de la prise en charge par les établissements d'hébergement et par les organisations de maintien à domicile est un des éléments intéressants de cette étude (voir le tableau).

Ces chiffres sont différents de ceux qui figurent dans l'annexe démographique du «Rapport Blanc» sur le réexamen des tâches de l'Etat, qui mentionne 6100 personnes hébergées et 12 000 maintenues à domicile. Cet écart est sans doute dû au fait que les chiffres publiés par *Numerus* ne concernent que les plus de 65 ans.

Dans 64% des cas, les services de soins à domicile prennent en charge des personnes vivant seules chez elles, mais 76% des bénéficiaires ont un soutien de leur entourage. Ce sont généralement des problèmes somatiques qui nécessitent ces interventions. Par contre, dans les institutions hébergeantes, la plus grande partie des cas relèvent de la gériatrie et de la psychiatrie.

L'étude démographique déjà citée fait état d'une augmentation probable de 18% des besoins d'hébergement de 1990 à l'an 2000 et de 14% des besoins de soins à domicile durant la même période. Mais si l'on prend l'horizon 2005, l'augmentation pour les soins à domicile se monte à 21% depuis 1990.

Il est certain que les statistiques présentées par *Numerus* devraient permettre une planification plus fine de la répartition entre hébergements et soins à domicile. Le canton de Vaud mise sur un accroissement de l'activité des soins à domicile, un maintien du nombre de lits existants dans les établissements spécialisés et une transformation probable des lits de soins aigus des hôpitaux régionaux.

Ces raisonnements strictement démographiques ont le mérite de définir le seuil minimum incompressible de la prise en charge des personnes âgées. La réalité risque d'être quelque peu différente si l'on fait intervenir un facteur sociologique: un mode de vie individualiste générant un isolement de plus en plus grand, et un facteur scientifique: les progrès de la médecine permettront à un nombre de plus en plus élevé de gens de rester en vie de plus en plus longtemps. Le risque actuel est donc plutôt celui d'une sous-estimation des besoins médico-sociaux futurs. ■

Population vaudoise âgée de plus de 65 ans

	65-74 ans	75-79 ans	80-84 ans	85-89 ans	90 et plus	total
Personnes hébergées le 29 octobre 1992	657	735	1210	1514	1225	5341
Personnes ayant utilisé une aide à domicile en novembre 1992	1701	1602	2209	1588	720	7820
Population totale au 1 ^{er} janvier 1992	47 227	17 745	13 859	7 337	3 622	89 790
Les données ne sont statistiquement pas comparables verticalement, les dates de référence n'étant pas les mêmes. Tableau DP; source: <i>Numerus</i> , SCRIS.						

Le jeu et la caisse fédérale

(ag) A juste titre, la Loterie romande prend position contre le nouvel article constitutionnel concernant les jeux de hasard. En plus de l'ouverture des casinos, elle relève le risque de multiplication des machines à sous qui sont, comme observé dans d'autres pays, source de dépendance.

Mais surtout, elle relève que le principe sain jusqu'ici appliqué veut que le prélèvement par la puissance publique qui exerce la régle des jeux aille, non pas à la caisse de l'Etat, tonneau sans fond, mais soit affecté à des institutions privées ou parapubliques, notamment les œuvres sociales et la culture.

Faut-il affaiblir la loterie dont on peut connaître la répartition des dons sur le terrain au profit de la caisse fédérale qui ne retirera de toute façon que des recettes dérisoires: moins de 100 millions de francs ? ■

Un salaire dans l'hôtellerie

(cb) A Genève, les patrons de l'hôtellerie et de la restauration refusent l'indexation des salaires alors que les charges sociales assumées par le personnel ont fortement augmenté. Par contre le prix des trois repas pris sur le lieu de travail est facturé 18 francs contre 15 francs 40 l'an passé.

Ces chiffres prennent toute leur signification quand on les rapporte aux salaires de la branche. A Genève, le salaire moyen — encadrement excepté — se situe entre 3200 et 3400 francs. Pour illustrer sa campagne en faveur de l'indexation, le syndicat interprofessionnel des travailleuses et des travailleurs (SIT) donne l'exemple d'un salaire mensuel de 2755 francs qui concerne 10% des salariés les moins payés de la branche.

De cette somme sont déduits	
- AVS	139.13
- Assurance chômage	27.55
- Assurance perte de salaire	22.05
- Assurance accident	29.05
- Prévoyance professionnelle	56.90
- Nourriture	396.—
- Assurance maladie	116.53
Total des déductions	787.21
Salaire net	1967.79